

# Faits

---

## 1. La menace militaire peut, à moyen ou à long terme, s'intensifier à nouveau

La menace militaire qui pesait sur la Suisse lors de la guerre froide a considérablement diminué lorsque celle-ci a pris fin. Une attaque contre notre pays, perpétrée à l'aide d'armes conventionnelles, paraît fort peu probable ces prochaines années, et la menace de recourir aux armes de destruction massive (nucléaires, biologiques ou chimiques) est moindre. Mais la diffusion d'armes nucléaires et de missiles à longue et à moyenne portée amplifie ce risque. Par ailleurs, de telles armes peuvent être engagées dans un délai de préalerte extrêmement court.

Les conflits d'ordre militaire restent cependant une réalité, même après la fin de la confrontation Est-Ouest en Europe. Il n'est jamais totalement exclu que des guerres civiles puissent dégénérer et conduire à un conflit armé plus généralisé. En Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, un engagement massif et à long terme de la communauté internationale s'est avéré nécessaire pour stabiliser la situation et empêcher une contamination d'autres Etats.

Personne ne peut dire avec certitude comment évoluera, sur 15 ou 20 ans, la politique de sécurité en Europe; malgré tous les indices positifs dont nous disposons, son avenir reste finalement incertain. Et sur une période aussi longue, la réémergence d'un type conventionnel de menace est une possibilité dont la Suisse doit tenir compte.

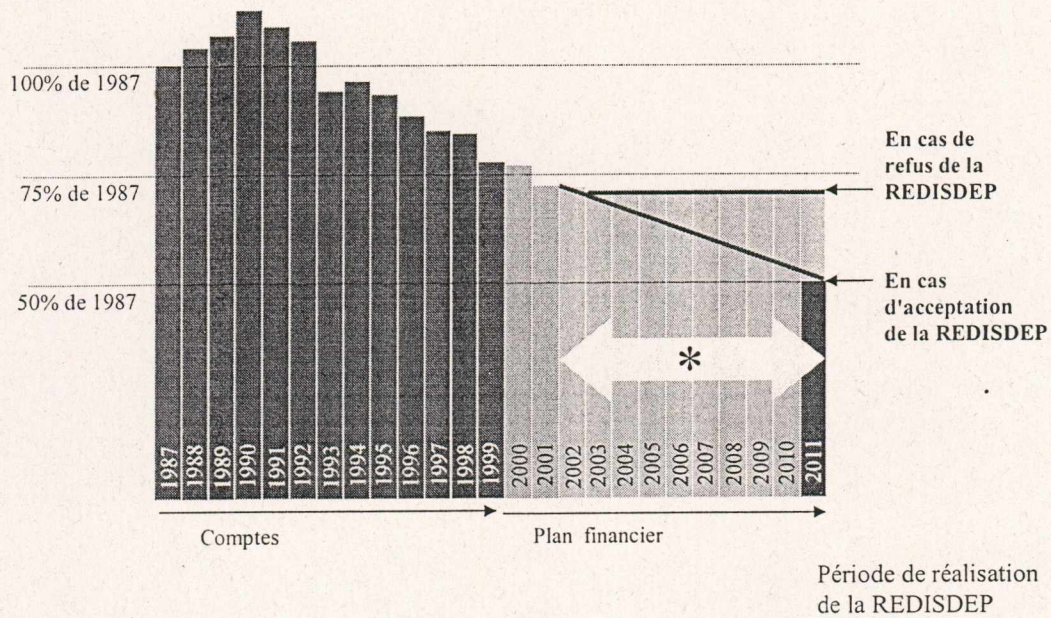
## 2. La Suisse a tiré les conséquences de la nouvelle situation géopolitique pour sa défense nationale

En regard de la nouvelle situation géopolitique, il a été décidé de diminuer les dépenses consacrées à la défense nationale (armée, protection civile, approvisionnement économique du pays) et de procéder à la réforme de l'armée et de la protection de la population.

### *Conséquences financières*

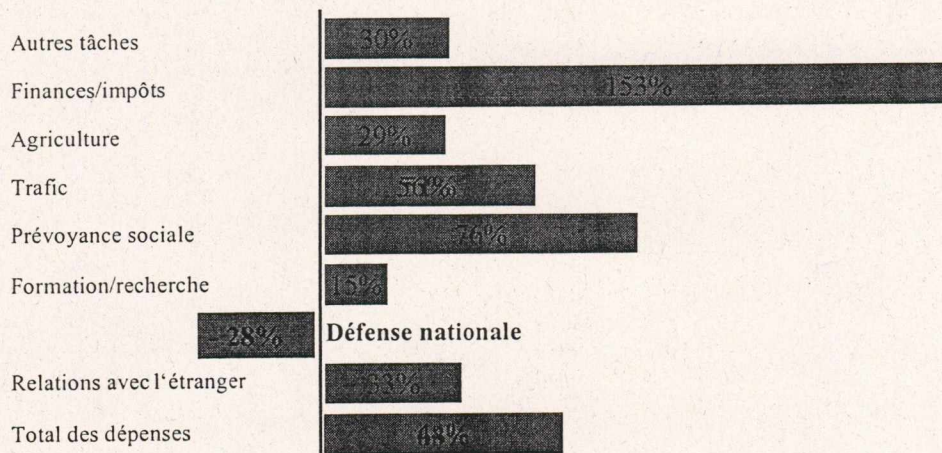
De 1987 à 2002, les dépenses de la Confédération consacrées à la défense nationale ont été *réduites* de 28.3 % (corrigés des variations dues au renchérissement). Ainsi, le but de l'initiative aura été réalisé par plus de moitié.

## Dépenses pour la défense nationale (corrigées des variations dues au renchérissement)



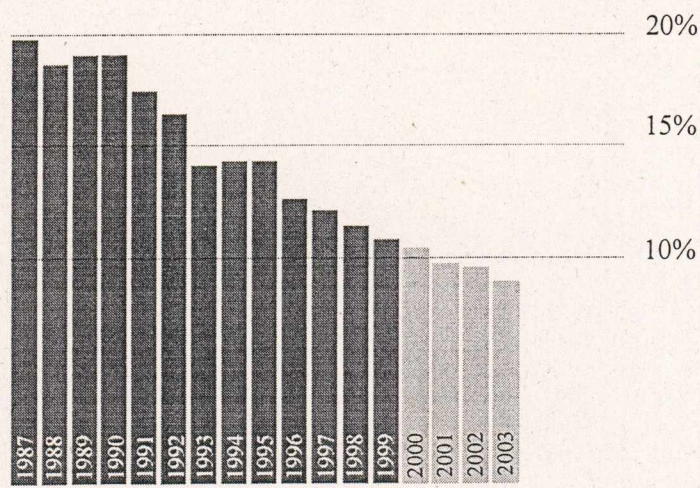
Durant la même période, les dépenses globales de la Confédération ont *augmenté* de 44%, les dépenses pour la circulation de 48%, et celle en faveur du bien-être social de 76%.

## Augmentation 1987-2002 (corrigées des variations dues au renchérissement)



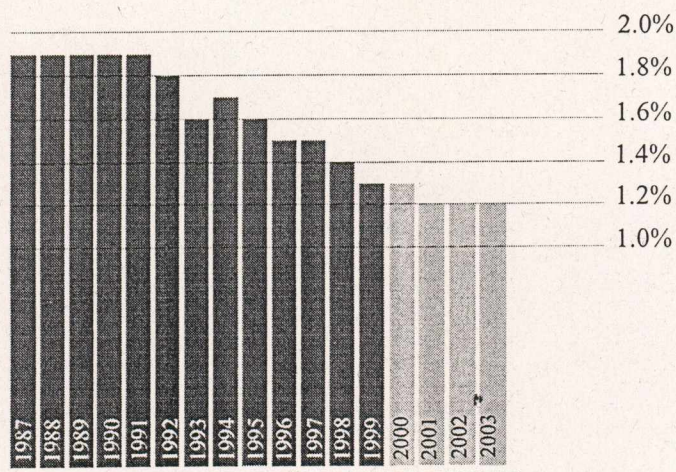
En 1987, la part du budget fédéral destinée à la défense était de 20 % environ; en 2002, elle atteindra 9.6 %.

Part des dépenses pour la défense nationale dans le budget  
de la Confédération,  
1987-2003



Cette réduction des dépenses pour la défense nationale se reflète aussi au niveau du produit intérieur brut: ici, la part consacrée à la défense passe de 1.9 % (1987) à 1.2 % (2002).

Part des dépenses pour la défense nationale dans le produit  
intérieur brut,  
1987-2003



De 1991 à 2001, la somme des dépenses militaires affichait près de 9 milliards de francs de moins que ce qu'avait prévu le Conseil fédéral dans ses plans financiers. Ainsi, ces économies se sont traduites par un „dividende de la paix“ et par une contribution à l'assainissement des finances fédérales.

L'armée XXI doit, conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 31 mai 2000, être réalisée dans le cadre du plan financier en vigueur. Outre une compensation du renchérissement, aucune augmentation n'est prévue. La possibilité de conclure des crédits spéciaux est toutefois maintenue dans le cas des acquisitions extraordinaires.

Il est juste que la défense nationale ne soit pas à la seule charge de la Confédération. Dans le calcul du prix de revient global, tous les coûts sont analysés ; il en ressort que la défense nationale a aussi des incidences, non seulement sur les cantons et les communes, mais avant tout sur l'économie et les individus (par ex., le paiement intégral du salaire lors du service militaire, des activités hors du service). Les coûts qui ne sont pas à la charge de la Confédération représentent plusieurs milliards de francs; l'économie et les individus ont, depuis toujours, été disposés à supporter ces charges en faveur d'une sécurité assurée par l'armée – et ce d'autant plus que cette sécurité profite aussi à la place économique et financière Suisse. Leur intérêt est cependant de voir réduire ces charges. La concrétisation du projet de réforme Armée XXI entraînera effectivement la baisse de ces coûts.

#### *Réforme de l'armée et de la protection de la population*

C'est sur la base du rapport sur la politique de sécurité de la Suisse (RAPOLSEC 2000), dont le Conseil national et le Conseil des Etats ont pris connaissance avec approbation, que l'armée et la protection de la population seront réformées. L'armée et la protection de la population ne sont plus axées sur des scénarios envisageant les situations les plus catastrophiques et les moins vraisemblables qui puissent se présenter. Mais dans l'optique d'une détérioration à moyen ou à long terme de la situation, il s'agit de maintenir, pour l'armée et la protection de la population, la capacité de remonter en puissance; en d'autres termes, il sera toujours possible d'augmenter leur préparation pour la défense et pour la protection.

Cette nouvelle armée, plus petite et avec ses états de préparation différenciés, doit être modernisée, tant sur le plan de l'équipement que sur celui de l'armement. Le but n'est pas de la placer au même niveau technologique que les grandes puissances, mais de la maintenir dans la „moyenne“ européenne. Pour atteindre ce but, des investissements sont nécessaires; investissements impossibles à réaliser si la REDISDEP devait être adoptée car les moyens feraient défaut.

Les projets de réforme de l'Armée et de la Protection de la population sont sous-tendus par un concept général: le rapport sur la politique de sécurité de la Suisse (RAPOLSEC 2000). Les réformes ambitionnées tiennent globalement compte de tous les aspects importants. Elles découlent, par ailleurs, d'un processus politique de grande envergure dans lequel tous les milieux concernés ou intéressés ont pu faire part de leurs revendications.

### 3. En cas d'adoption de l'initiative en faveur d'une redistribution des dépenses militaires, l'armée ne serait plus en mesure de remplir entièrement sa mission

En cas d'adoption de l'initiative en faveur d'une redistribution des dépenses militaires, la défense nationale verrait les moyens dont elle dispose diminuer de près de 1,8 milliard de francs en 2011.

Selon le RAPOLSEC 2000, l'armée doit remplir les missions suivantes:

- contribuer, sur le plan international, au soutien à la paix et à la gestion des conflits;
- assurer la sûreté sectorielle et la défense;
- prévenir et gérer les dangers menaçant les conditions d'existence.

Toute restriction provoquée par la REDISDEP toucherait, en tout premier lieu, la „sûreté sectorielle et la défense“. Plus particulièrement les investissements qui permettent de suivre les progrès réalisés dans le domaine de l'armement. Le rapport entre les investissements et les dépenses d'exploitation s'établirait au détriment des investissements.

La question de savoir quelle mission l'armée ne serait plus en mesure de remplir entièrement, si la REDISDEP était adoptée, dépend de l'ordre des priorités qui seraient alors définies.

### 4. La limitation, par la Constitution fédérale, du montant des dépenses militaires entraînerait une perte de liberté de manœuvre

En cas d'adoption de la REDISDEP, ni le Parlement ni le Conseil fédéral ne seraient en mesure de définir le montant des dépenses militaires avec assez de souplesse et en fonction de l'évolution de la situation. Indépendamment de la situation en matière de politique de sécurité, près de 1,8 milliard de francs (selon la valeur interne de la monnaie en 2011) devrait, en l'espace de dix ans, être économisé dans le domaine de la défense nationale – en plus des économies déjà réalisées. Aucune autre tâche de l'Etat n'est sujette à une limitation aussi stricte qui contredit le principe selon lequel le Parlement et le Conseil fédéral déterminent, pour chaque domaine d'activité, le montant des dépenses en tenant compte des besoins. De surcroît, la liberté d'action s'en trouverait diminuée dans ce domaine de première importance qu'est la sécurité du pays et de sa population.

### 5. La Suisse est déjà très active dans le cadre de la politique de paix internationale

En s'engageant pour la paix internationale, la Suisse veille à la sauvegarde de ses intérêts par la promotion de la paix et la gestion des crises avant que ces dernières ne puissent l'atteindre directement. Elle contribue dès lors aussi à prévenir l'émergence de flots de réfugiés.

Au nombre des contributions suisses à la politique de paix internationale, on compte:

- une unité logistique engagée en faveur de la mission de l'OSCE en Bosnie et en Herzégovine („les bérets jaunes“); auparavant aussi des unités sanitaires engagées dans des missions de l'ONU en Namibie et dans l'Ouest du Sahara;
- une compagnie engagée pour assurer un soutien logistique du contingent autrichien au sein de la KFOR (Swisscoy);
- des observateurs militaires lors de missions de l'ONU;
- un soutien en personnel et en matériel de missions de l'ONU et de l'OSCE;
- des observateurs et des experts électoraux;
- des observateurs de la police civile;
- le Centre de politique de sécurité - Genève (instruction en matière politique de sécurité), le Centre international de déminage humanitaire - Genève, ainsi que le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève qui a été fondé en octobre 2000.

La participation au Partenariat pour la paix, l'engagement en faveur du désarmement et le contrôle des armements, ainsi que l'aide humanitaire et la coopération au développement sont aussi des services rendus à la promotion de la paix internationale.

Cette ligne de conduite de notre politique de sécurité - dans notre propre intérêt, engagement en dehors de nos frontières afin de promouvoir la paix - sera encore renforcée par le rapport sur la politique de sécurité de la Suisse (RAPOLSEC 2000).

## 6. Des milliers d'emplois dépendent de la défense nationale

La défense nationale procure un emploi à plusieurs milliers de personnes en Suisse: dans l'industrie de l'armement, dans l'administration et dans les domaines collatéraux; souvent aussi dans les régions économiques périphériques. Ce n'est certes pas son objectif principal - qui est d'assurer la sécurité du pays et de sa population - mais c'est un aspect dont il faut tenir compte. Une réduction massive des dépenses militaires devrait nécessairement menacer ces postes de travail. Des mesures étatiques visant une réorientation des personnes concernées, comme le déblocage d'un fonds de reconversion d'un milliard de francs, seraient coûteuses et leurs résultats ne seraient, a priori, pas garantis.

## 7. Redistribution ne signifie pas forcément épargne

L'initiative en faveur d'une redistribution des dépenses militaires vise avant tout à retirer une partie des moyens alloués à la défense nationale pour les engager dans d'autres domaines. Le tiers de ces moyens doit être engagé dans le cadre d'une politique de paix internationale plus poussée (entre autres la coopération au développement). Quant aux deux autres tiers, le Parlement décide tous les quatre ans de leur attribution. Il serait donc théoriquement plausible de consacrer une partie des moyens ainsi économisés à l'assainissement des finances fédérales. Mais il est loisible de douter que le Parlement puisse résister à la tentation de dépenser ces moyens.